

# VILLE DE ROANNE

## DECISION DU MAIRE

### DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibérations des 23 mai 2020 et 24 mars 2022

**N° 2023-108**

#### **COMMANDE PUBLIQUE**

**- Construction d'un équipement éducatif et intergénérationnel site République Gambetta**

**- Marché en procédure avec négociation passés avec les entreprises ETANCOBA, PONTILLE, GARDETTE, GOSETTO FRERES, DESBENOIT, FAUCHE-DELTA NOUVELLE ENERGIE DNE**

La Ville de Roanne a lancé une nouvelle consultation relative à la construction d'un équipement éducatif intergénérationnel site République Gambetta à Roanne.

Pour mener à bien cette opération, la Municipalité a confié la Maîtrise d'œuvre au cabinet ATELIER D'IS en groupement avec FOURNEL JEUDI, GBA&CO, EQUINOXE PAYSAGES, ABAC INGENIERIE, SYLVIA CONSEIL, REZ'ON, BETR. A cet effet, l'analyse est réalisée par leur soin et détaillée dans le présent rapport.

Lors de la Commission d'Appel d'Offres du 27 juillet plusieurs lots ont été attribués :

Lot	Attributaire	Montant
1 - Gros œuvre – Démolition	VALLORGE SAS	2 878 896,66 €
2 - Fondations spéciales	ENTREPRISE LYONNAISE DE TRAVAUX SPECIAUX	68 870,00 €
3 -Charpente - Ossature bois - Couverture zinc	LIGNATECH	1 588 549,21 €
6 -Etanchéité	DOMINGUES	464 283,45 €
7 -Murs rideaux - Menuiserie aluminium	ART ET TRADITION	728 442,79 €
10 - Sols souples	AUBONNET	141 675,22 €
12 - Plâtrerie - Peinture	AUBONNET	627 199,27 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20231009-DEC2023108-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2023

Affichage : 09/10/2023

13 - Ascenseurs	LOIRE ASCENSEURS	45 900,00 €
16 - Voirie et réseaux divers	BORDELET TP	264 886,50 €
18 - Plantations - Mobilier urbains - Jeux	PJA	158 553,20 €

Les autres lots n'ont pas été attribués puisque les offres ont été déclarées inacceptables. Des procédures avec négociations conformément à l'article L.2124-3 du Code de la Commande Publique ont été engagées afin d'attribuer les lots restants.

Les lots concernés sont les suivants :

- Lot n°04 : Vêture panneaux fibre – Ciment et bardage métallique,
- Lot n°08 : Serrurerie,
- Lot n°09 : Menuiseries bois,
- Lot n°11 : Carrelages – Faïences,
- Lot n°14 : CVC – Chauffage – Plomberie – Sanitaires,
- Lot n°15 : Electricité – Courants Forts et faibles.

A cet effet, des séances de négociations ont eu lieu, le jeudi 21 août, le vendredi 1er septembre et le lundi 4 septembre avec toutes les entreprises qui ont soumissionné et qui ont présenté des offres conformes en juillet 2023.

Suite à ces négociations et aux divers échanges, des optimisations ont été trouvées sur chacun des lots. Par conséquent des nouvelles DPGF ont été transmises à tous les candidats par l'intermédiaire de la plateforme AWS afin d'obtenir un nouveau chiffrage.

Les offres négociées ont été analysées en fonction des critères de jugement suivants :

Pour les lots 14 et 15 :

Prix des prestations – 50 %  
Valeur technique – 50 %

Pour les lots 04, 08, 09, 11 :

Prix des prestations – 60 %  
Valeur technique – 40 %

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20231009-DEC2023108-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2023

Affichage : 09/10/2023

Vu le rapport d'analyse des offres annexé à la présente Décision, la Commission d'Appel d'Offres décide de retenir les offres suivantes :

- Pour le lot 4 : l'entreprise **ETANCOBA** pour un montant de 516 098,29 € H.T. ;
- Pour le lot 8 : l'entreprise **ENTREPRISE PONTILLE** pour un montant de 201 821,85 € H.T. ;
- Pour le lot 9 : l'entreprise **GARDETTE** pour un montant de 757 612,67 € H.T. ;
- Pour le lot 11 : l'entreprise **GOSETTO FRERES** pour un montant de 384 070,94 € H.T. ;
- Pour le lot 14 : l'entreprise **DESBENOIT** pour un montant de 1 557 021,84 € H.T.;
- Pour le lot 15 : l'entreprise **FAUCHE – DELTA NOUVELLE ENERGIE DNE** pour un montant de 810 000 € H.T..

Monsieur le Maire de la Ville de ROANNE,

Vu le rapport ci-dessus,

Conformément à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal,

#### D E C I D E

- de retenir comme offres économiquement les plus avantageuses, les entreprises citées ci-dessus ;
- de signer les marchés correspondants ainsi que toutes les pièces afférentes et notamment les différentes modifications pouvant intervenir en cours de marché dans les conditions des articles R2194-1 à R2194-9 du Code de la Commande Publique ;
- que les dépenses en résultant seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet au budget d'investissement.

ROANNE, le 09 OCT. 2023  
Le Maire,

  
**Yves NICOLIN**  
Président de Roannais Agglomération



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20231009-DEC2023108-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2023

Affichage : 09/10/2023